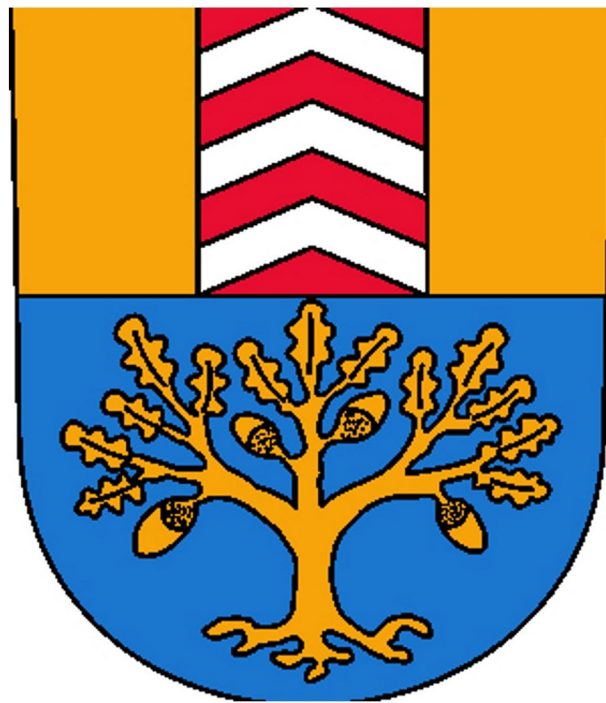


BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉNÉALOGIE



N° 62

Janvier 2021

SNG - SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉNÉALOGIE

SITE INTERNET :URL : <http://www.sngenealogie.ch>

COMITE

Anne-Lise Fischer, présidente
Françoise Favre, secrétaire-bibliothécaire
Gilberte Gerber, trésorière
Angélique Maurer, webmaster
Maurice Frainier, rédacteur du bulletin
Paul Favre, assesseur
Jacques Grandjean-Comtesse, assesseur
Michel Kreis, assesseur

Banque Raiffeisen,
CH 2000 Neuchâtel

CCP no 20-7356-3
IBAN: CH43 8080 8006 4716 5774 6

CORRESPONDANCE :
Secrétariat

Madame Françoise Favre
Impasse du Lion d'Or 10
CH 2400 Le Locle

Courriel SNG :

sng@sngenealogie.ch

RÉDACTION DU BULLETIN

Maurice Frainier
Rédacteur
Les Clos 1
CH 2035 Corcelles
Tél. +41(0)79 943 01 23

Important:

Ne pas envoyer d'originaux à la Rédaction. Les documents, articles ou autres supports sont, sauf dispositions contraires, archivés.

Les auteurs sont rendus attentifs aux exigences de la protection des données. Ils affirment avoir obtenu des personnes vivantes mentionnées dans leurs travaux l'autorisation nécessaire pour que les données personnelles qu'ils ont récoltées soient publiées dans le bulletin.

Parution

Le Bulletin de la SNG paraît à raison de 2 à 3 fascicules par année. Les anciens fascicules parus peuvent être obtenus, au prix de 5 francs l'exemplaire, auprès du secrétariat de la SNG, ceci jusqu'à épuisement du stock.

Table des matières

Bulletin No 62/2020

Le mot de la présidente.....	2
Le village de Buttes vu à travers la presse locale de l'époque.....	3
Comment comprendre le salaire d'un instituteur ?.....	7
Condition des habitants du Val-de-Ruz 1600-1620.....	9
Août 1740 : Abram ducommun-dit-T'inon fait le récit de sa cure.....	20
à Plombière-les-Bain.....	20
SNG - Société neuchâteloise de généalogie.....	24
Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 janvier 2020 au Locle...	24
Divers.....	27
P r o g r a m m e 2021.....	28

Le mot de la présidente

Bonjour tous,

Que vous dire aujourd'hui si ce n'est de rester optimiste et ne pas sombrer dans la déprime !

Notre envie de nous retrouver devient toujours plus grande, mais les circonstances nous obligent encore de reporter encore et encore nos réunions...

Il est bien évident que nous devons nous armer de patience afin de nous protéger mutuellement pour éloigner ce satané virus... et reprendre nos activités.

En attendant, nous sommes dans l'obligation de reporter notre assemblée générale, prévue le 28 janvier prochain, en des jours meilleurs.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de janvier 2020 figure dans le présent bulletin.

Conformément à nos statuts, notre comité est soumis au renouvellement de notre mandat, mais mes collègues et moi-même continuerons d'exercer nos tâches jusqu'à la prochaine assemblée en ces moments de pandémie.

Je ne manque pas de souhaiter, à vous et vos proches une bonne année, prenez soin de vous et au plaisir de vous revoir.

Nous vous remettons, ci-après les textes du bulletin No 62, tout en vous rappelant que nous attendons avec plaisir publier les textes que vous aurez l'amabilité de nous transmettre. Nous comptons avec votre collaboration pour faire vivre

VOTRE BULLETIN.

Avec mes cordiaux messages.

Anne-Lise Fischer

Votre présidente

*V*oici un exemple de reconstitution de la vie au quotidien d'un village, que l'on peut faire en consultant les archives numérisées (consistoire, jugements, presse ancienne, revues économiques, etc.). Ce sont de petites choses, des anecdotes comme celle de la cloche de Buttes, qui étoffent la généalogie.

Le village de Buttes

Situé dans le Val de Travers, Buttes est un lieu de passage. Au Moyen âge, une route du sel traversait le village. Cette route servait au commerce entre la France et la Suisse. Le village organise trois foires dans l'année. En 1761, elles ont lieu en mai, juillet et octobre.

En 1775, le moulin constitue un ensemble de trois moulins dont une scie et un battoir. L'un des trois peut produire de l'huile. En 1792, il est précisé qu'il contient une gruière¹, une ribe², le tout sur la même poutre. A cette époque, ce n'est pas un moulin banal. Il est proposé en bail de neuf ans.

En 1793, le village a une tuilerie qui est considérée comme vaste. Elle est implantée au village depuis 16 ans. Elle est équipée d'un four d'une contenance de 30 milliers [de tuiles]. Il y a des dépendances permettant de loger un maître et des ouvriers.

Vers 1701, le village dispose d'une maison de commune, dont la charpente est modifiée en 1744. L'extérieur a été refait deux ans plus tard par l'emploi de pierre de taille et l'ajout d'un perron. En 1798, une reconstruction totale de la maison de commune est opérée, sans doute d'après les plans de Charles Auguste Grandjean et d'Abraham Henri Juvet.

Vers 1831, Buttes apparaît comme un foyer insurrectionnel où se prépare le renversement de l'Ancien régime. Le principal promoteur et l'inspirateur de la conspiration serait Henri Constant Dubois, surnommé L'Herboriste parce qu'il cueillait et vendait certaines plantes sous le nom de « thé suisse ». C'est sous son impulsion que fut fomenté la prise du Château de Neuchâtel le 12 décembre 1831. Cent habitants de Buttes y auraient participé.

Le 15 novembre 1852, un petit bureau de poste est ouvert sur la route reliant Buttes à La Côte-aux-Fées. Un bureau de télégraphe est installé en 1866.

Le village de Buttes est érigé en municipalité en 1870. Dans la seconde moitié du siècle, la commune concentre ses efforts à établir de nouvelles fontaines, de nouvelles routes permettant de relier les différents quartiers des montagnes, à restaurer le temple, à gérer le domaine forestier, la correction du tracé de la rivière et l'ouverture de la ligne ferroviaire Fleurier-Buttes.

La région n'est pas bien desservie en équipement médical et en médecins. D'après une chronique, au 18^e siècle, David DuBois, docteur des bêtes, prenait aussi soin de la santé des gens. Il limait et arrachait les dents et préparait ses potions. Sa salle de consultation était la forge du village où il se rendait chaque vendredi.

1 Gruière (où gruyère) : Moulin pour monder et concasser le gruau (Dictionnaire du parler neuchâtelois, W. Pierrehumbert).

2 Ribe (ou rebatte) : Moulin à meule dressée pour écraser le chanvre ou les fruits (Dictionnaire du parler neuchâtelois, W. Pierrehumbert).

Jusqu'en 1860, les habitants doivent se rendre à Neuchâtel s'ils ont besoin d'une hospitalisation. A cette date, un hôpital s'ouvre à Couvet, puis 8 ans plus tard, à Fleurier.

En 1858 une institution pour enfants, Le Home des Hirondelles, est créée à Buttes pour accueillir des jeunes filles déshéritées ou indigentes. Par la suite, ce foyer s'ouvrira aussi aux garçons, le but étant d'accueillir des orphelins, ou des enfants abandonnés. Cet établissement vit de legs, de dons et du produit fourni par le travail des enfants, qui doivent participer aux travaux agricoles. En 1866, le foyer, appelé Asile de Buttes, organise une vente pour recueillir des fonds, car ses ressources restent précaires. En 1892 le foyer accueille 16 fillettes. Elles sont 13 en 1902.

Le 22 avril 1861, le village de Buttes voit la naissance du peintre Eugène Gilliard, décédé à Genève en 1921. Il a été professeur de dessin à l'école secondaire de Fleurier.

L'école de Buttes

En 1789, le village a une école et on recrute un instituteur appelé régent. Régulièrement, le poste de régent est vacant... En 1794, le régent doit présenter ses certificats et témoignages de bonne conduite. Sa rémunération est fixée à 13 louis d'or neufs. Il doit prendre en charge environ 70 enfants, scolarisés à partir de 7 ans, qui paient chacun 6 batz par an. Le régent reçoit du bois pour le chauffage, un logement et un jardin. Il enseigne la lecture, la religion, l'écriture, la grammaire, l'orthographe, l'arithmétique. Il sonne les cloches.

En 1797, il est précisé que le régent prend aussi en charge les fonctions publiques de l'église. Il dispose de deux mois de vacances du 15 juillet au 15 septembre. Sa rémunération passe à 12 louis d'or neufs et deux chars de foin en plus.

Les recrutements sont diffusés dans la presse, précisant bien les fonctions à remplir et la rémunération. Le lieu et le type d'école sont indiqués car on distingue l'école temporaire de l'école permanente, même si l'embauche proposée a une durée déterminée.

Ainsi, le 27 janvier 1837 suite au remplacement du régent et de l'institutrice des écoles permanentes de Buttes, un avis est diffusé dans la presse locale. Les intéressés sont invités à prendre contact avec le pasteur. L'instituteur doit assurer les fonctions d'un régent de campagne, à savoir l'enseignement d'une bonne école primaire. Son salaire est fixé à 30 louis par an, plus 5 louis environ pour l'école du soir pendant les cinq mois d'hiver, payé par la commune. Il dispose aussi d'un grand jardin, de bois rendu brut devant la maison, et d'un casuel¹ qui peut s'élever jusqu'à 30 francs.

Il est attendu de l'institutrice, un bon enseignement comme le prévoit une bonne école de campagne, y compris les ouvrages du sexe. Son salaire est fixé à 16 louis, une bonification pour l'école du soir en hiver, un petit logement, un jardin et le bois rendu devant la maison.

Le 31 janvier 1845, un avis passe dans le journal Le Temps pour recruter une institutrice pour l'école des filles de Buttes, à pourvoir pour le commencement d'avril. L'enseignement demandé comprend la lecture, écriture, grammaire, orthographe, arithmétique, géographie, histoire sainte, chant sacré, et les ouvrages

1 Casuel = Ensemble des bénéfices variables qui s'ajoutent au traitement fixe (Larousse 1910).

du sexe. La rémunération est fixée à 16 louis par an, une rétribution mensuelle de un franc de France par élève pour les leçons du soir en hiver, un petit logement, un jardin et le bois rendu brut devant la maison. Les intéressées, munies de leurs certificats, doivent prendre contact avec le pasteur DuBois au moins huit jours avant le 28 février. Cet avis est rédigé par le notaire Ami Grandjean de Buttes, secrétaire de commune.

Le 10 octobre 1850, un poste est à pourvoir à l'école primaire de Buttes. Il s'agit de l'école permanente des garçons qui est vacante dès le mois prochain. L'instituteur devra effectuer 36 à 39 heures de leçons par semaine suivant la saison, et 15 à 18 heures de leçons le soir pendant les cinq mois d'hiver. Il devra délivrer l'enseignement d'une bonne école primaire. Il faut ajouter les fonctions de l'église. Son salaire est fixé à 30 louis payés par la commune, plus la jouissance d'un logement, d'un jardin et du bois de chauffage, environ 4 louis pour les écoles du soir et un petit casuel pour les inscriptions.

Un poste est également proposé pour l'école de quartier du Mont de Buttes vers Vent, vacant pour le 1^{er} décembre. Ce poste prévoit 36 à 39 heures de leçons par semaine pendant quatre mois et 12 à 15 heures par semaine le soir pendant trois mois. L'enseignement demandé est identique à celui de l'école permanente primaire des garçons. L'instituteur retenu percevra un salaire de 7 louis au moins. Les candidatures seront examinées dans la maison commune de Buttes, le 11 novembre 1850.

Le 10 novembre 1851, la commission d'éducation de Buttes émet un avis dans la Feuille Officielle pour recruter des instituteurs pour l'école temporaire de Buttes.

Le 3 septembre 1852, un nouvel avis passe dans la Feuille Officielle pour recruter un instituteur à Buttes. Il est émis par le pasteur DuBois. Il indique que le poste de régent de l'école temporaire du Mont de Buttes vers Vent est à pourvoir. Durée de l'école du 1^{er} novembre au 31 mars. Objets d'enseignement et traitement sont ceux qui sont fixés par la loi pour de semblables écoles. Les instituteurs brevetés ou au bénéfice de l'exception prévue à l'article 50 de la Loi sur l'instruction primaire, qui seraient disposés à desservir ce poste sont invités à s'adresser au soussigné jusqu'au 10 octobre. Signé le président de la commission d'éducation DuBois.

Le temple de Buttes

La construction du temple de Buttes date de 1705. La première pierre est posée le 30 avril, sous la direction de Simon Leuba et David Grandjean, gouverneurs. A cette époque le clocher est en bois. Il est remplacé par un clocher en pierre en 1854.

La cloche du village acquière la réputation de sonner après les autres et aurait donné naissance à l'expression « La cloche de Buttes », pour signifier le fait d'être en retard sur les autres, et remonterait à un fait datant de 1840. Selon la coutume, toutes les cloches de la Principauté de Neuchâtel devaient sonner pendant une heure lors du décès d'un souverain en résidence à Berlin. La règle fut mise en pratique lors du décès de Frédéric-Guillaume III en 1840. Or la cloche de Buttes sonna de dix heures du matin... à midi !

L'église de Buttes possède trois cloches. Elle a conservé son ancien mouvement d'horloge manuel jusqu'au 20^e siècle. Celui-ci étant défectueux et difficilement réparable, il a été remplacé par un mouvement électrique qui assure également la

sonnerie des cloches. L'ancien mouvement a été transféré au Musée régional de Môtiers en novembre 1972. Cette modification a entraîné la suppression de la fonction de marguillier qui avait la charge de sonner les cloches. La vieille chapelle du quinzième siècle est dédiée à Saint Maurice.

La cure, résidence des curés puis des pasteurs, est commune aux village de Buttes et Saint Sulpice qui forment une seule paroisse. La maison tombant en ruine, le 27 mai 1737, la seigneurie des lieux prend la décision de la raser et d'en construire une nouvelle à côté. Les deux communes de Buttes et Saint Sulpice ont fourni tous les matériaux pris sur place : bois de construction, pierre de roc et pierre jaune, pierre de maçonnerie, chaux, sable et terre glaise. Tous les autres matériaux étant fournis par le souverain, de même que le sciage et la main d'œuvre. Il accorde 125 livres faibles, plus de 200 charrois et 200 «journées à bras» dues à la seigneurie par les sujets du Val-de-Travers. Les deux communes prennent en charge les charrois nécessaires pour apporter les tuiles, briques, fourneaux et bois dur... La construction de la cure, située à Saint Sulpice, est terminée et habitée dès 1741.

Le 8 janvier 1835, Buttes est érigée en paroisse autonome. Le 11 janvier 1835, le village de Buttes installe son premier pasteur à domicile. Il s'agit de Célestin DuBois. A cet effet, la maison inachevée de Henri Grandjean est affectée en presbytère. Le pasteur DuBois reste à Buttes jusqu'en 1855. Il est ensuite nommé professeur de théologie à Neuchâtel.

Le grand incendie de 1864

Le 29 août un incendie de grande envergure détruit 24 maisons du village. La maison Antiglio est la seule maison du quartier épargnée lors de ce grand incendie. A cette époque, les incendies se propageaient rapidement en raison du mode de construction des maisons.

D'une part, le bois était le principal matériau de construction. Il était utilisé pour les parois extérieures, appelées ramées, et pour couvrir le toit, les tuiles étant faites de planches, selon la technique du bardeau. La proximité des maisons était aussi un facteur de propagation favorable.

D'autre part, les habitants, s'ils étaient éloignés d'une source, d'une fontaine ou d'un ruisseau où puiser rapidement de l'eau, n'avaient à disposition que leur citernes et celles-ci pouvaient ne contenir que de faibles réserves d'eau. Les habitants constituaient une double chaîne et transportait l'eau dans des seaux en bois qui perdaient une partie de leur contenu lorsqu'ils se disjoignaient ou se cassaient. Les habitants se munissaient aussi d'échelles et de crochets avec un long manche pour arracher les planches de bois enflammées. Les pompes, appelées seringues, sont apparues dans les Montagnes au 18^e siècle. Enfin la saison pouvait aussi jouer un rôle dans la propagation des incendies, en cas de sécheresses ou grand gel.

Suite à l'incendie de 1864, un comité de secours pour les incendiés de Buttes est créé. Ce comité reçoit une grande caisse d'effets mobiliers et une somme d'argent pour les sinistrés.

Comment comprendre le salaire d'un instituteur ?

par Yves-Alain Leuba

Pour faire suite à l'article de Fabienne Grandjean sur le village de Buttes, nous avons demandé à un numismate et généalogiste amateur quelques explications concernant les monnaies citées. Voici sa réponse.

Un peu d'histoire

La question de la valeur d'une monnaie à une époque donnée est très difficile à évaluer, parce que le prix des choses varie, et le rapport de valeur des biens entre eux n'est pas fixe non plus. Un cheval ou une chemise ne vaut pas invariablement "x" miches de pains.

Pour ce qui est des valeurs dont on trouve la trace écrite, comme dans le texte précédent, il faut toujours se demander si elles sont exprimées en *monnaie de compte* (dont on peut décrypter le système) ou par les *pièces de monnaie* elles-mêmes, que les gens nomment avec ce qu'ils voient dessus. Ainsi le Louis, le Napoléon ou le Carolus portent le nom du monarque qui y figure ; le Teston est désigné ainsi parce qu'on y voit une grosse tête (mais on ne sait plus exactement de qui) ; l'Ecu parce qu'il y a un écu, une armoirie, généralement les trois lys de France que tout le monde reconnaît ; le Florin parce qu'à l'origine c'est une fleur de lys, emblème de Florence ; le Kreuzer parce qu'il y a une croix sur la pièce ; le Batz, parce qu'il y a un petit ours (du Haut-allemand Bätzli), en l'occurrence celui de Berne, principal émetteur de ces pièces ; etc.

Pour les systèmes de compte, il y a celui dérivant de la livre de Charlemagne, plus tard livre tournois. Une livre comporte 20 sous et chaque sous 12 deniers. Les rois de France frappent des pièces de tant de livres, et puis ils rappellent ces pièces (en moyenne tous les dix ans) et les refondent dans un alliage qui comportent moins d'or ou d'argent, mais avec le même cours forcé. Dans ce système, un *Louis neuf*, c'est une pièce du roi de France, la dernière en date d'émission, de moindre aloi que la précédente, mais que les gens sont obligés d'utiliser sur le marché intérieur à la même valeur que la précédente (à l'étranger, bien évidemment, on applique le cours du poids de métal précieux effectif). A force de trafiquer les monnaies, on aboutit dans les régions proches de la France à parler de *livres tournois* (ou fortes) et de *livres faibles*, généralement dans un rapport de 1 contre 2,5.



Kreuzer

Les territoires relevant du Saint Empire font leurs comptes en Gulden (Florins), basés aussi sur un poids d'or qui s'effrite, et en Thaler fixés sur l'argent (2 Thaler

valent en principe 1 Gulden). Pour résumer le Thaler (soit environ 23 grammes d'argent, donc un peu plus gros que la pièce de 5 francs actuelle) se divise en 120 Kreuzer ; 4 Kreuzer valent 1 Batz ; il faut donc 30 Batz pour faire un Thaler.

Tout le XVIII^e siècle vit dans cette joyeuse anarchie, avec une profusion d'anciennes émissions de pièces qui ne sont jamais remises pour refondre en Louis neuf (les gens ne sont pas fous et gardent leurs anciennes pièces de monnaie !) et dont on se sert aux marges de la France avec parfois une contremarque du cru (on trouve ainsi des écus de France avec un petit ours bernois en surimpression sur le nez de Louis XVI).

La Révolution française

La Révolution remet le système à zéro, du moins en théorie, avec la création du *Franc* qui pèse 5 grammes brut¹, dont 4,5 grammes d'argent fin. Le franc remplace la livre tournoi dans les comptes avec un cours forcé de 1 pour 1.

Le *franc germinal* (appelé aussi franc or) créé en 1803 par Napoléon Bonaparte, toujours avec 4,5 gr d'argent fin, va s'imposer. Mais Napoléon fixe de manière irréfutable par une loi la parité entre l'or et l'argent à 1 unité d'or pour 15,5 unité d'argent. Ce qui permet de frapper les célèbres pièces d'or Napoléon de 20 francs, puis Louis d'or sous la Restauration, mais qui conservent la même valeur. Ce que la population appellera uniformément et familièrement *le jaunet*. La Belgique, la Suisse et le Royaume de Piémont-Sardaigne s'alignent sur le système en produisant leurs propres pièces de 20 francs avec leurs effigies respectives (Helvetia et Vreneli chez nous). Il y aura bien sûr des demis à 10 francs, voire des doubles-Napoléon à 40 francs. L'équivalence monétaire sur le franc germinal perdure légalement jusqu'en 1911.

En 1848, après la Guerre du Sonderbund, la nouvelle constitution, qui fonde la Confédération suisse, attribue au seul État fédéral la responsabilité de la frappe de la monnaie et impose le *franc suisse*. Les premières pièces sont frappées dès 1850 et remplacent toutes les différentes monnaies cantonales alors en circulation. Sa valeur initiale est à parité avec le franc germinal. L'ordonnance du 16 janvier 1852 précise que les pièces françaises, italiennes et belges sont équivalentes aux pièces suisses.

Pour leur monnaie divisionnaire, certains cantons vont réutiliser le nom de batz pour une pièce de 10 centimes de franc germinal. Mais les usages ont la vie dure. Ainsi chez nous parlait-on encore jusqu'à peu de pièces de quatre, dix ou cent sous pour dire 20 ct, 50 ct et 5 francs, en se basant (sans le savoir !) sur la livre (1/20 de livre = 1 sou, donc cinq centimes).

Le salaire de l'instituteur

Donc au XIX^e siècle, un Louis d'or, un Napoléon ou un Vreneli, c'est 20 francs, et 6 batz font soixante centimes. A noter qu'aujourd'hui, la valeur d'une pièce de 20 francs-or, qui s'indexe sur le prix du métal jaune, c'est un peu plus de CHF 300.-. Mais ce serait faux de dire que le salaire annuel de 30 louis pour un instituteur avait le pouvoir d'achat de CHF 9000.- de nos francs actuels, parce que la vie de ce

1 Notre pièce de 1 CHF a pesé 5 g jusqu'en 1967, mais depuis, elle est en cupro-nickel, plus léger (4,40 g).

temps se monétarise totalement autrement : il n'y a pas d'impôt direct, pas de cotisations d'assurance maladie et la part de l'alimentation dans le budget privé est beaucoup plus élevée que nos 12 % actuels. Bref c'est très difficilement comparable. La disparité entre le salaire de l'instituteur et celui de l'institutrice nous plonge aussi dans un autre monde, celui où on rémunère les gens en fonction de leur statut social et éventuellement des personnes à leur charge. Ainsi le salaire d'un enfant était environ le quart de celui d'un homme, mais il devait rarement y avoir des enfants instituteurs, encore que... Je conserve toujours le brevet de capacité du second degré délivré à une arrière-arrière-grand-mère Caroline Wyler¹ pour l'exercice de l'enseignement public dans le canton de Neuchâtel. Le brevet est daté de 1860 et Caroline n'a pas encore 17 ans. Elle exercera à la Côte-aux-Fées. On l'y retrouve sur une vieille photographie au milieu d'une floppée de gamins de tous âges. Elle élèvera ensuite sa famille et quand son mari décédera alors que leurs deux derniers enfants sont encore mineurs, ils seront mis légalement sous la tutelle de leur grand frère, qui bien que majeur, ne devait pas être beaucoup plus vieux qu'eux. Et ceci par-dessus la tête de la maman qui faisait pourtant vivre la maisonnée.

Condition des habitants du Val-de-Ruz 1600-1620

par Germain HAUSMANN

Sources : Archives seigneuriale, F, n° 21

Reconnaisances : Valangin n° 19, 20, 21, 22, 23, 24

Vous savez que les habitants du Val-de-Ruz avaient de multiples statuts différents. Un document du XVII^{ème} siècle permet de bien les différencier et de voir quelles sont les taxes et redevances qui pesaient sur chacun d'entre eux.

Puis en compulsant les reconnaissances de biens de la région, on peut voir quelle était à l'époque la composition de chacune des localités.

Cette étude ne concerne que le Val-de-Ruz, le monde des Montagnes est assez différent et n'est ici abordée qu'à titre indicatif.

Il faut noter enfin que toutes ces familles deviendront bourgeoises de Valangin au début du XVIII^e siècle, si bien qu'il ne subsistera aucune différence entre elles dès lors et qu'on ne se rappellera plus du contenu de la plupart des statuts décrits ici.

1) Au Val-de-Ruz

a) Les bourgeois de Valangin

A noter qu'un certain nombre de bourgeois de Valangin ont accédé à ce statut privilégié grâce à des lettres délivrées par Jean Frédéric de Madrutz et son épouse Isabelle de Challant, qui se disait seigneurs de Valangin. Ces promotions furent longtemps considérées illégitimes. Ci-dessous, nous les marquons par un (M) si

¹ Caroline Wyler descend à la fois par sa mère et par sa grand-mère paternelle des STUCKI du Mitteland dont il est question dans le Bulletin 61. Les premiers sont des STUCKI de Münsingen, avec un passage par Morat, les seconds de Grosshöchstetten-Oberhünigen, issus du Statthalter und Chorrichter Michael STUCKI (1674-1749).

toute la famille dépend de cette naturalisation, d'un (+M) si une branche seulement a été "embourgeoisée" ainsi.

Ils doivent les usages, soit les bans et les clames, la chevauchée.

A Chézard, 11 familles : Berthoud-dit-Gallon (M) Cordier (M), Evard (M), Jeanvallet.

(Reconnaissances, Valangin, n° 20)

A Dombresson, 22 familles : Cordier, Cuche (+M), Dessaulles, Diacon (M), Fallet (M), Guyot, Jaquet (M), L'Épée (M), Maumary, Mermod, Perret-Gentil, Sandoz

(Reconnaissances, Valangin, n° 21)

A Engollon, 5 familles : Aubert (M), Besson (M)

(Reconnaissances, Valangin, n° 19)

A Fontainemelon, 11 familles : Benguerel (M), Benguerel-dit-Crédoz (M), Gravel (M), Matthey (M)

(Reconnaissances, Valangin, n° 19)

A Fontaines, 19 familles: Billion, Challandes, Cornu, L'Avoyer (M), Simonnier (M)

Aux Hauts-Geneveys, 2 familles : Martenet (M)

(Reconnaissances, Valangin n° 22)

Au Petit Savagnier : 23 familles: Abraham alias Gallon (M), Breuchaux, Bourquin alias Matthey, Desaulles alias Vuillème, Matthey alias Bourquin, Maridor alias Gallon (M), Matthey (M), Maumary, Maumary alias Cosandier, Maumary alias Vuilliomenet, Nourrice alias Bourquin.

(Reconnaissance de Valangin, n° 23)

b) Francs censiers :

- ils doivent la chevauchée en temps de guerre
- ils doivent le charroi du vin en temps de vendange des vignes du seigneur au château de Valangin
- ils doivent une journée de corvée dans les vignes quand les ouvriers de leur seigneur y sont.
- plus divers usages.

A Cernier, 1 famille : Perroud-dit-Landry

A Saint-Martin, 19 familles : Doren-dit-Bellenot, Quinche

A Dombresson, 6 familles : Gon, Preud'hom, Quinche

Aux Geneveys-sur-Coffrane, 2 familles : Pasteur et Vuillame

A Boudevilliers, 2 familles : Bellenot (les Girardbille et quelques bourgeois de Neuchâtel doivent en outre 2 £ pour leurs usages, en tout 10 ménages. Quant à eux, les Bellenot doivent une livre faible pour leurs usages)

c) Bourgeois amodérés :

Ils doivent :

- un chapon pour la chaponnerie
- une poule pour la chaponnerie

- un char de bois livrable au château
- un agneau quant ils gardent des brebis
- trois charrois quant ils ont un char et des chevaux, sinon trois journées de travail.
En cas de manquement ou si rien ne leur est demandé, ils paieront 5 sous petits.
Si un charroi ou un jour de corvée leur est demandé, on peut les remplacer par des ouvriers, à leur frais.
- ils paient bans et clames
- ils doivent la chevauchée quant ils en sont requis.

A Cernier, 15 familles : Carrel, Delachaux, Jean-Vallet, Junet-dit-Chanterel, Paillard-alias-Monnier, Soguel, Veuve.

A Chézard, 21 familles: Abraham, Berthoud, Berthoud-dit-Derfin, Chollet, Evard, Evard-dit-Mégnin, Favre, Jean-Vallet.

A Saint-Martin, 7 familles: Renaud, Renaud-dit-Carrel.

A Fontaine, 29 familles: Barroud, Cosandier, Lavoyer, Maillardet, Renaud, Richardet-dit-Simonier, Simonier.

A Engollon, 16 familles: Aubert, Besson, Cugnier.

A Dombresson, 28 familles: Fallet, Diacon, Emère, Mussy, Matthey, Monnier, Morthier, Paillard, Thiébaud.

A Villiers, 1 famille: L'Épée.

A Savagnier-le-Grand, 13 familles: Aubert, Christin, Gaberel, Gallon.

A Savagnier-le-Petit, 3 familles: Grandvoinet.

A Coffrane, 7 familles: Barroud, Clerc, Colomb, Jean-Clerc, Vallet.

Aux Geneveys-sur-Coffrane, 2 familles Barroud et Dabré

A Fenin, 12 personnes: Dessouslavy, Maridor.

d) les francs-abergeants geneveysans :

Ils doivent

- une poule,
- un char de bois qu'on ira chercher chez eux
- une journée de faux une fois l'an
- le charroi du vin en temps des vendanges, une fois l'an, pour amener le vin de la Côte au château de Valangin
- un agneau pour ceux qui gardent des brebis (quelle que soit la grandeur du troupeau)
- la chevauchée lorsqu'ils en seront requis
- les bans et les clames lorsqu'ils les commettent.

A Cernier, 4 familles: André, Dubois, Grasset, Vibert.

A Fontainemelon, 17 familles: Benguerel, Benguerel-dit-Perroud, Favre, Matthey, Matthey-dit-Besson, Matthieu.

A Chézard, 3 familles : Blandenier, Girard

A Saint-Martin, 4 familles: Cosandier, Guye (famille des Verrières), Mauley, Tripet
 A Fontaine, 4 familles: Girardier, Maire
 Aux Hauts-Genèveys, 76 familles: Amiet, Andrié, Cornu, Guyot-dit-André, Martenet, Matthey-dit-André, Mojon, Morel, Morel-dit-Rossel, Morelet, Quartier, Rossel, Richard, Vuillème.
 A Savagnier-le-Grand, 1 famille: Benguerel
 A Savagnier-le-Petit, 1 famille: Maussang
 A Dombresson, 7 familles: Cuche, Dardel, Juan
 Au Pâquier, 10 familles: Cuche, Rossel, Roulet, Vuillemier, Vuillemin, Vuillemin-dit-Jaquet
 A Villiers, 10 familles: Blandenier, Dardel, Matthey, Nicolet, Tissot, Vuillemier.
 A Coffrane, 6 familles: Gretillat, Perregaux
 Aux Genèveys-sur-Coffrane, 25 familles: Aimonet, Bueysard, Favre, L'Eplattenier, Marmoud, Martenet, Maussan, Perregaux.
 A Boudevilliers, 4 familles: Andrié, Perret (de La Sagne)
 A Valangin, 1 famille: Dard
 A Fenin, 1 famille Dessouslavy

e) Bourgeois de comunance :

Ils doivent

- une émine de froment pour la tournerie.
- une rase de froment pour la gerberie.
- une chapon pour la chaponnerie.
- une poule.
- un agneau pour ceux qui ont des brebis (quelle que soit l'importance du troupeau)
- un char de bois bon et raisonnable
- les reutes et les corvées à volonté pour eux personnellement et leurs bêtes
- les bans et les clames quand ils commettent ou sont victimes des délits.
- la chevauchée lorsqu'ils en seront requis.

A Cernier, 2 familles: Colomb
 A Chézard, 5 familles Cordier, Evard, Maire
 A Engollon, 1 famille: Aubert
 A Dombresson, 4 familles: Fallet, Gon
 A Villiers, 2 familles: Besson
 A Savagnier-le-Grand, 1 famille: Sugeon
 A Boudevilliers, 18 familles: Bourgeois, Girardbille
 A Fenin, 1 famille: Conrard-dit-Nods

f) les taillables.

Ils doivent

- une émine de froment pour la tournerie.
- une rase de froment pour la gerberie
- un chapon pour la chaponnerie
- une poule
- un char de bois bon et raisonnable qu'ils amènent au château
- un agneau pour ceux qui gardent des brebis (quelle que soit la grandeur du troupeau)
- la taille à volonté une fois l'an, en avoine et en argent
- les reutes et corvées à volonté par service personnel et avec leur bête
- les bans et les clames lorsqu'ils les commettent
- la chevauchée lorsqu'ils en sont requis.

A Cernier, 5 familles: Delachenaux, Junet dit Chanterel, Veuve

A Chézard, 4 familles: Junet dit Chanterel, Junet dit Morel, Jean-Vallet

A Fontaine, 1 famille: Joly

A Dombresson, 15 familles: Emère, Gerdon, Girard, Gon, Jean-Girard, L'Épée, Morthier, Rossel, Thiébaud.

A Villiers, 6 familles: Ganguillet, Hugon, Paillard, Sire

A Savagnier-le-Grand, 1 famille: Gachet.

A Savagnier-le-Petit, 3 familles : Coulet

A Coffrane, 1 famille: Roullier

g) Cas particuliers :

ga) Habitants de la générale commune de Coffrane pour l'usage du bois de la Côte

Ils doivent

- une émine d'avoine
- et une poule

A Coffrane, 35 familles: Baroud, Bourquin, Chrestin, Clerc, Colomb, Colombet, Dard, Francey, Girard, Gretillat, Magnin, Pasteur, Perregaux, Richard, Roc Mercier, Roullier, Vallet, Vauthier.

Aux Geneveys-sur-Coffrane, 41 familles: Aimonet, Baroud, Boisard, Bourquin, Darbre, Dard, Delachaux, Dubied, Favre, Girardbille, Guyot, Lambercier, L'Éplattenier, Marmoud, Martenet, Maussan, Pasteur, Perregaux, Perregaux-dit-Métraux, Vuilliamé.

A Montmollin, 7 familles: Galla, Montandon

gb) habitants de la Côtière pour l'usage des bois de la Côte :

Ils doivent

- 2 émines d'avoine
- et une poule

A Fenin, 22 familles: Charvin, Chavornay, Clerc, Clerc-dit-Vulpe, Conrard-dit-Nods, Cosandier, Desaulles, Desaulles-dit-Guainier, Dessouslavy, Maridor.

A Vilars, 26 famille: Cugnier, Favre, Lorimier, Nourrice.

A Saules, 10 familles: Conrard, Dardel, Desaulles.

gc) habitants de Savagnier faisant feu et participant aux bois de la Côte :

- ils doivent un chapon, bon et "suranné" (qui a plus d'une année).

Au Grand Savagnier, 35 familles : Abraham-dit-Aubert, Amiet-dit-Gaberel, Aubert, Benguerel, Favre, Gaberel, Gaberel-dit-Crittin, Gallon, Gachet, Humbert, Jean-Perrin, Sugeon.

Au Petit Savagnier, 30 familles : Abraham-dit-Gallon, Breuchaux, Coulet, Desaulles, Grandvoinet, Maridor-dit-Gallon, Matthey, Matthey-dit-Bourquin, Maumary, Maumary-dit-Cosandier, Maussan, Nourrice-dit-Bourquin, Vuilliomenet-Maumary.

Sujets de Colombier au Grand Savagnier, 7 familles : Girard, Junod.

Récapitulatifs par localité :

Boudevilliers

bourgeois de Neuchâtel	40	62,5 %	
bourgeois de Valangin	8	12,5 %	
franc abergeant	1	1,5 %	
franc censier	1	1,5 %	
francs abergeants geneveysans	2	3,2 %	
bourgeois de comunance	<u>12</u>	18,7 %	
Total	64	100 %	8,9 % du Val-de-Ruz

Chézard

bourgeois de Valangin	7	15,2 %	
francs bourgeois de Valangin	3	6,5 %	
francs abergeants	2	4,3 %	
franc censier	1	2,1 %	
bourgeois amodérés	22	47,8 %	
franc abergeant geneveysan	1	2,1 %	
bourgeois de comunance	4	8,7 %	
taillables	4	8,7 %	
condition inconnue	<u>2</u>	4,3 %	
Total	46	100 %	6,4 % du Val-de-Ruz

Cernier

bourgeois de Valangin	17	36,2 %	
francs abergeants	2	4,2 %	
franc censier	1	2,1 %	
bourgeois amodérés	18	38,3 %	
francs abergeants geneveysans	2	4,2 %	
bourgeois de comunance	2	4,2 %	
taillables	<u>5</u>	10,6 %	
Total	47	100 %	6,5 % du Val-de-Ruz

Coffrane

bourgeois de Valangin	12	48 %	
bourgeois amodérés	6	24 %	
francs abergeants geneveysans	6	24 %	
taillable	<u>1</u>	4 %	
Total	25	100 %	3,5 % du Val-de-Ruz

Dombresson

bourgeois de Valangin	23	27,7 %	
franc bourgeois de Valangin	1	1,2 %	
franc abergeant	1	1,2 %	
francs censiers	6	7,2 %	
bourgeois amodérés	25	30,2 %	
francs abergeants geneveysans	5	6 %	
bourgeois de comunance	4	4,8 %	
taillables	15	18 %	
condition inconnue	<u>3</u>	3,6 %	
Total	83	100 %	11,6 % du Val-de-Ruz

Engollon

bourgeois de Valangin	5	22,7 %	
censier	1	4,5 %	
bourgeois amodérés	12	54,5 %	
bourgeois de comunance	1	4,5 %	
condition inconnue	<u>3</u>	13,6 %	
Total	22	100 %	3 % du Val-de-Ruz

Fenin

bourgeois de Valangin	6	31,5 %	
bourgeois amodérés	11	57,9 %	
franc abergeant geneveysan	1	5,2 %	
bourgeois de comunance	<u>1</u>	5,2 %	
Total	19	100 %	2,6 % du Val-de-Ruz

Fontainemelon

bourgeois de Valangin	11	52,4 %	
francs abergeants geneveysans	<u>10</u>	47,6 %	
Total	21	100 %	2,9 % du Val-de-Ruz

Fontaines

bourgeois de Valangin	48	60,7 %	
francs abergeants	2	2,5 %	
bourgeois amodérés	25	31,6 %	
franc abergeant geneveysan	1	1,2 %	
bourgeois de comunance	1	1,2 %	
taillables	<u>2</u>	2,5 %	
Total	79	100 %	11 % du Val-de-Ruz

Geneveys (Hauts)

bourgeois de Valangin	2	3,1 %	
francs abergeants geneveysans	<u>62</u>	96,9 %	
Total	64	100 %	8,9 % du Val-de-Ruz

Geneveys-sur-Coffrane (Les)

bourgeois de Valangin	11	30,5 %	
francs abergeants	2	5,5 %	
censiers	2	5,5 %	
bourgeois amodérés	2	5,5 %	
francs abergeants geneveysans	<u>19</u>	52,7 %	
Total	36	100 %	5 % du Val-de-Ruz

Jonchère (La)

bourgeois de Valangin	13	100 %	1,8 % du Val-de-Ruz
-----------------------	----	-------	---------------------

Montmollin

bourgeois de Valangin	3	100 %	0,4 % du Val-de-Ruz
-----------------------	---	-------	---------------------

Pâquier (Le)

bourgeois de Valangin	12	52,2 %	
francs abergeants geneveysans	10	43,5 %	
condition inconnue	<u>1</u>	4,3 %	
Total	23	100 %	3,2 % du Val-de-Ruz

Saint-Martin

bourgeois de Valangin	4	10,8 %	
francs abergeants	3	8,1 %	
francs censiers	16	43,2 %	
bourgeois amodérés	7	18,9 %	
condition inconnue	<u>7</u>	18,9 %	
Total	37	100 %	5,1 % du Val-de-Ruz

Saules

bourgeois de Valangin	10	100 %	1,4 % du Val-de-Ruz
-----------------------	----	-------	---------------------

Savagnier (Le Grand)

bourgeois de Valangin	19	42,2 %	
bourgeois amodérés	13	28,9 %	
franc abergeant geneveysan	1	2,2 %	
bourgeois de comunance	1	2,2 %	
taillable	1	2,2 %	
censiers du seigneur de Colombier	7	15,5 %	
condition inconnue	<u>3</u>	6,6 %	
Total	45	100 %	6,3 % du Val-de-Ruz

Savagnier (Le Petit)

bourgeois de Valangin	24	77,4 %	
bourgeois amodérés	3	9,6 %	
franc abergeant geneveysan	1	3,2 %	
taillables	<u>3</u>	9,6 %	
Total	31	100 %	43 % du Val-de-Ruz

Valangin

bourgeois de Valangin	31	96,9 %	
franc abergeant geneveysan	<u>1</u>	3,1 %	
Total	32	100 %	4,5 % du Val-de-Ruz

Vilars
bourgeois de Valangin 26 100 % 3,6 % du Val-de-Ruz

Villiers
bourgeois de Valangin 27 54 %
francs bourgeois de Valangin 2 4 %
franc abergeant 1 2 %
bourgeois amodéré 1 2 %
francs abergeants geneveysans 10 20 %
bourgeois de comunance 2 4 %
taillables 6 12 %
condition inconnue 1 2 %
Total 50 100 % 7 % du Val-de-Ruz

Total pour le Val-de-Ruz
bourgeois de Valangin 318 44,5 %
francs bourgeois de Valangin 6 0,8 %
francs abergeants 14 1,9 %
francs censiers 25 3,5 %
censiers 10 1,4 %
bourgeois amodérés 145 20,3 %
francs abergeants geneveysans 132 18,4 %
bourgeois de comunance 28 3,9 %
taillables 37 5,1 %
Total 715 100 %

On peut faire aussi le comparatif de l'importance de chaque localité du Val-de-Ruz en 1620 et actuellement.

Localité	feux	% en 1620	% en 2000
Boudevilliers	64	8,2 %	
Jonchère (La)	13	1,6 %	9,8 % 4,9 %
Chézard	46	5,9 %	
Saint-Martin	37	5,1 %	11 % 11 %
Cernier	47	6,5 %	13,2 %
Coffrane	25	3,5 %	4,2 %
Dombresson	83	11,6 %	10,4 %
Engollon	22	3 %	0,5 %
Fenin	19	2,6 %	
Vilars	26	3,6 %	

Saules	10	1,4 %	7,6 %	5,2 %
Fontainemelon	21	2,9 %		11 %
Fontaines	79	11 %		6,3 %
Geneveys (Hauts)	64	8,9 %		6,7 %
Geneveys-sur-Coffrane (Les)	36	5 %		9,7 %
Montmollin	3	0,4 %		3,2 %
Pâquier (Le)	23	3,2 %		1,6 %
Savagnier (Le Grand)	45	6,3 %		
Savagnier (Le Petit)	31	4,3 %	10,6 %	6,2 %
Valangin	32	4,5 %		2,7 %
Villiers	50	7 %		2,7 %
				100 %

2) Dans les Montagnes

a) bourgeois de Valangin

Aucun renseignement sur ces familles en 1620

b) francs abergeants

Au Locle et à La Chaux-de-Fonds, 187 familles ont des terres, 40 n'ont pas de terre, Besancenet, Besançon, Calame, Chapardet, Chopardet, Courvoisier, Delachaux, Dessus-le-Mont (Dumont), Droz, Droz-dit-Busset, Dubois, Dubois-Cosandier, Ducommun, Jacot, Jean-Favre, Jeanneret, Leschot, Lesquereux, Matthey, Matthey-Junod, Othenin-Girard, Perrelet, Perret, Pétremand, Pétremand-Veuve, Riche.

Total : 234 (36,1 %)

Aux Brenets, 147 familles ont des terres (22,7 %)

A La Sagne, 168 familles ont des terres, 91 n'ont pas terre, Total : 266 (41,1 %)

Total général : 647 familles de francs abergeants dans les Montagnes

**Août 1740 : Abram ducommun-dit-Tinon fait le récit de sa cure
à Plombière-les-Bain.**

Archives du canton de Neuchâtel, communiqué par Albert Liechti

Abram, fils de Louis Ducommun-dit-Tinon et de Judith Huguenin-dit-de-sur-Ale-Rez¹, naît le 19 janvier 1702 dans une ferme du Valanvron, aux confins de la mairie de la Chaux-de-Fonds, proche du Doubs qui marque la frontière avec la Bourgogne. Son père est un paysan aisé, éleveur de bétail, marchand de fer, et l'un de ses frères, Daniel, est tenu pour le meilleur artisan de Suisse pour la construction des grosses horloges destinées aux tours et aux clochers²

Le 7 septembre 1743, à Auvernier, sur les bords ensoleillés du lac de Neuchâtel, Abram s'épouse avec la belle Jeanne Marie, fille du lieutenant Frédéric Lardy. Il se fait alors vigneron mais gardera des liens étroits avec le Valanvron et continuera de participer régulièrement aux activités de sa famille³ Il meurt sans descendance, le 16 janvier 1760, à Auvernier.

Les cahiers intimes qu'Abram appelle « Mon livre qui est mon journal » et qu'il rédige presque chaque jour à partir du premier janvier 1727⁴, « après avoir été à la forge et à la chasse », nous renseignent sur ses travaux ordinaires et sur ses divertissements ; sur ses relations avec sa famille, ses amis, ses voisins ; sur son rôle dans la société ; sur le temps qu'il fait, les phénomènes naturels dont il s'étonne et parfois s'inquiète ; les récoltes et les prix du vin et du grain ; de même que sur la religion, la mode, la politique ; et sur les événements, petits et grands, qui agitent son « bon païs »⁵.

Ce sont ces cahiers qui nous ont permis de reconstituer ce témoignage d'un paysan du Valanvron en cure à Plombières-les-Bains, une station thermale de Haute-Saône fondée au II^{ème} siècle par les Romains qui, après avoir canalisé la rivière Augronne, construisirent piscines et étuves pour soigner leurs maladies de peau, leurs rhumatismes, leurs affections digestives ou rénales.

En 1739-1740, Abram Ducommun-dit-Tinon n'est pas au mieux de sa forme. A plusieurs reprises, il confesse être obligé de « garder la maison tout le jour, estant mal dispos »⁶, de se coucher de bonne heure, voire de rester au lit. Il faut dire qu'au cours des mois qui précèdent sa cure à Plombières-les-Bains, il avait dû se faire « tirer » plusieurs dents dont les racines « qui étaient toutes demeurées » lui avaient causé « grande douleur ». Et que son pied droit, celui qu'il avait brûlé par distraction des années auparavant en soufflant à la forge pour son frère Frédéric, avait recommencé à le faire souffrir.

1 Pour les généalogistes : « Ascendance d'Abram Ducommun-dit-Tinon, de la 1^{ère} à la 6^{ème} génération. » *Bulletin de la Société neuchâteloise de généalogie* (56), sept. 2017, p. 21.

2 L'une des horloges de Daniel Ducommun-dit-Tinon, construite en 1746 pour l'église des Planchettes, est exposée au Musée international de l'horlogerie à la Chaux-de-Fonds.

3 Sur l'histoire de cette famille, voir Maryse Gaudier. *Chronique des Ducommun-dit-Tinon du Locle et de la Chaux-de-Fonds : des paysans du Valanvron, fondateurs, forgerons, maîtres horlogers, au prix Nobel de la Paix*. Genève, 2016. 144 p.

4 Seules les années 1727, 1728, 1734, 1736, 1739, 1740 nous sont parvenues. Elles sont précieusement conservées à la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds sous la cote Nb 47.

5 Maryse Gaudier. « Abram Ducommun-dit-Tinon : un paysan du Valanvron au temps des Lumières. » *Bulletin de la Société neuchâteloise de généalogie* (56), sept. 2017, pp. 13-20.

6 Les passages en italiques sont tirés du *Journal* d'Abram.

De plus, une délicate affaire de famille dont il s'occupe depuis des mois ne lui laisse pas de repos : l'héritage de son oncle David Huguenin. Se voyant vieillir, décidé à ne plus se soucier que de la santé de son âme, l'oncle s'était résolu à renoncer à tous ses biens en faveur du père d'Abram et de ses enfants ; à condition, bien entendu, que ceux-ci le prennent en pension et l'assistent en tout, en fonction de ses besoins et jusqu'à sa mort. D'un caractère ombrageux, méfiant, il revenait sans cesse sur ce qu'il attendait de ses héritiers, multipliant ses exigences : il voulait rester dans sa maison, pouvoir continuer de tirer l'eau de sa citerne et de jouir de son jardin et de ses allées ; il fallait rembourser toutes ses dettes ; lui donner 30 écus par an pour payer les gages de sa servante, et en prévoir plus s'il venait à en avoir besoin d'une seconde ; lui apporter du bois ; le porter en traîneau au temple les jours de neige ; s'occuper de sa vache, la nourrir selon les saisons et la mener au pâturage comme lui l'avait toujours fait ; lui trouver de bons médecins et des médicaments ; et finalement le faire enterrer honorablement, selon sa condition, quand l'heure sera venue... Abram qui, de l'avis de tous, avait l'art de mettre tout le monde d'accord et qui était doué pour les écritures, s'était vu confier la mission impossible de raisonner le vieil homme. Il s'y était épuisé, se rendant mille fois chez lui, parlementant encore et encore, assistant le notaire pour modifier, annuler, réécrire ses testaments successifs. En mai 1740, l'affaire est encore loin d'être réglée et il se fait un souci d'encre.

Il s'inquiète aussi pour son frère Louis qui persiste à ignorer les lois du pays en menant son bétail n'importe où et n'importe quand, et qu'il doit sans cesse tirer de ses démêlés avec la justice.

A partir de juin 1739, le pied d'Abram, « *gonflé, rouge, piqueté de points violets* », le fait « *abominablement souffrir* ». En mai 1740, son dos lui fait mal et il a un point de côté qui l'empêche de dormir, sans doute parce qu'il a eu froid sur le traîneau, à cause de l'hiver qui n'en finit pas : « *Jamais on na vu un moy de mai si rigoureux en neige et en froid* ». On n'a pas encore trouvé de morilles, ni entendu chanter la grive et l'alouette et on n'a pu semer le lin.

Alors, il se rend à plusieurs fois chez Pierre Gagnebin, médecin chirurgien à La Ferrière, un village tout proche de La Chaux-de-Fonds, qui le saigne abondamment. Il en profite pour visiter « *toutes sortes de curiosités* » qui encombrant du bas jusqu'au grenier la maison du docteur¹. Les saignées ne produisant pas l'effet espéré, il demande à Daniel Amé-Droz d'aller lui cueillir du muguet pour la préparation d'un remède, en échange de transports de bois. En plus de cela, il « *prend médecine* », ingurgitant force « *poudres royales No 70* » et, comme plusieurs avis valent mieux qu'un, il consulte plusieurs autres médecins : il va « *chez Maire Rt. et chez George Cabartier* » ; et il parle « *a Monsieur Moser, opérateur* ». Leur avis est unanime ! « *Tous les médecins que jay consulté - écrit Abram le 13 juillet 1740 - m'ont dit que c'était mon profit d'aller aux bains du Vallais* ». Il se renseigne. Interroge le docteur Gagnebin. Il retourne à La Côte chez Abram Amé-Droz « *pour luy parler des Bains de Bourbon* » [Bourbonne-les-Bains] dont on lui a dit le plus grand bien. Il reçoit même une lettre du docteur du Roy de Neuchâtel à ce sujet. A la mi-juillet, il est décidé : il ira aux bains ! Mais pas en Valais. Il préfère se rendre de l'autre côté du Doubs, aux confins de la Haute-Saône,

¹ Le cabinet de curiosités des Gagnebin, créé par Abraham, le fils aîné du chirurgien, naturaliste, botaniste, géologue, diffuseur de l'esprit et des sciences des Lumières dans les Montagnes, est à l'origine des musées de Neuchâtel.

aux thermes de Plombières-les-Bains dont les eaux bouillantes riches en oligo-éléments qui jaillissent du lit de la rivière Augronne guérissent, paraît-il, toutes sortes maladies et, qui plus est, a la réputation d'être un lieu plaisant et distrayant où se côtoient hommes et femmes, riches et pauvres.

Le 29 juillet, par un « *temps beau et chaud* », Abram se met donc en route pour Plombières, descendant le chemin escarpé qui mène du Valanvron au Doubs et à la Bourgogne. Le parcours lui est familier jusqu'à Maîche où il a souvent mené du bétail à la foire, acheté du vin, livré des pendules pour ses frères. Et comme il n'est pas recommandé de s'aventurer seul loin de chez soi, il est accompagné de ses amis J.J. Sandoz, Jean Frédéric du Bois et Daniel Brandt. Les voyageurs traversent la rivière, passent une première nuit à Montécheroux, un village du Doubs où dans quelques années les paysans-horlogers viendront s'approvisionner en pinces pour leurs ateliers. Le lendemain, ils sont en Haute-Saône. Ils traversent Chagey, évitant de justesse les échauffourées que provoquera, un mois plus tard, le 27 août 1740, la prise du temple protestant par les dragons de Louis XV. Ils passent par Etobon et couchent à Clairegoutte dans les Vosges saôniennes. Ils cheminent par Magny, saisis par l'intense activité de ses quatre moulins, de ses innombrables fabriques et de son puits de charbon ; et par Lure à l'histoire mouvementée. Les voilà à Quers, près de Luxeuil-les-Bains, leur dernière étape.

Le premier août, ils arrivent au sommet de l'une des deux montagnes qui surplombent Plombières et descendent à pied, zigzagant entre les sapins, jusqu'au fond de l'étroite vallée graniteuse d'où jaillissent les bienfaisantes sources d'eau chaude. Il fait très beau et ils respirent à fond l'air pur chargé de vapeurs vivifiantes. Au bas de la pente, au pied des rochers, ils découvrent Plombières. C'est un village de quelque huit cents habitants, pour la plupart paysans ou horlogers vivant dans des maisons carrées et grises, le long d'une seule grande rue aux bords marécageux. Tout au bout de la rue, à la sortie du village, se trouve la papeterie fondée au XVI^e siècle par un certain François Parisot. Beaumarchais, qui en sera propriétaire de 1780 à 1783, y fera fabriquer le papier destiné à l'impression de l'œuvre complète de Voltaire (édition dite « de Kehl »), et Berlioz le papier à musique sur lequel il écrira son monumental opéra *Les Troyens*. On y fabriquera aussi le papier du journal « *Le Moniteur* », imprimé à Paris, organe officiel du gouvernement français. Un hôpital thermal est en construction, signe avant-coureur de l'essor que prendra Plombières quelques années plus tard, avec la restauration des bains et l'arrivée de riches curistes, des membres des familles régnautes d'Europe, d'écrivains, historiens, médecins, musiciens célèbres, de fins diplomates et de fringants militaires. La ville s'embellira alors de rues praticables et d'allées ombragées, et de splendides bâtiments décorés de balcons en fer forgé et de mascarons¹.

Mais on en n'est pas encore là et, pour l'heure, le souci d'Abram et de ses compagnons est de trouver à se loger chez l'un des nombreux habitants qui proposent gîte et couvert aux baigneurs. Ils parlementent avec plusieurs d'entre eux et font finalement « *marché avec Monsieur L'alman pour le prix de 20 sols par jour sans le vin* » (on ne buvait pas que de l'eau à Plombières !).

1 Sur l'histoire de Plombières, voir les deux fascicules de Nicole Nappée (historienne-guide-conférencière) : *Il était une fois Plombières-les-Bains : son histoire au fil des siècles des Romains à nos jours*. Chez l'auteure, 2017 ; et *Il était une fois Plombières-les-Bains : de la police de Neptune aux plaisirs de Vénus*. Epinal, Impr. Flash et Fricotel, 2019. 33 p. Voir aussi Florian Reiber : *Etudes et observations sur Plombières-les-Bains ; scènes de la vie des eaux*. 2^e éd. Plombières, chez l'auteur, 1855. 114 p.

Dès le 2 août, la cure commence. Abram boit « *5 verres le matin d'eau chaude* ». Le 3, il en boit 7 et attend le médecin toute la journée « *pour lui parler le soir. Il s'appelle Mr Richard* ». Celui-ci lui prescrit « *médecine no 27.7* » et le saigne « *au jarret du côté droit dans le bain* ». Il prend aussi « *du sel d'Angleterre avec de l'eau* ». Jusqu'au 25 août, il boit 9 verres d'eau puis 11, 12, 16, 20..., battant de loin le score de Montaigne qui, venu pour soigner sa gravelle, se targuait d'en avoir bu jusqu'à 9. Mais c'était en 1580 ! Abram, lui, s'arrête à 25, avant de revenir à 20, 16, 12, 11, 8, 7, 5... Ses journées se ressemblent toutes : il prend son eau, se fait saigner, dîne à 11 heure, puis il va au bain et à l'étuve, tombant plusieurs fois « *en défaillance et faiblesse ayant bien sué* ». Il passe l'après-midi avec J.J. Sandoz, « *ne faisant rien d'autre que de nous promener jusqu'à la papeterie* ». De retour chez leur logeur, Abram note tout dans son *Journal*, sans oublier le temps qu'il fait « *à Plombières et non celui qui s'est passé à Valanvron* », précise-t-il. Or, voilà qu'à partir du 10 août, le temps devient « *fâcheux* » ; il pleut toute la journée, si bien qu'on ne peut plus lui donner la douche en plein air. Abram commence de s'ennuyer ; le Valanvron, sa famille et peut-être aussi le bon vin d'Auvergnier lui manquent ! Il l'ignore, mais Voltaire qui avait séjourné une première fois à Plombières en juillet 1729 s'y était ennuyé avant lui, faisant dans une lettre à Bernard Pallu, intendant de Nevers, une description du lieu plutôt sinistre :

« *Du fond de cet antre pierreux,
Entre deux montagnes cornues,
Sous un ciel noir et pluvieux,
Où les tonnerres orageux
Sont portés sur d'épaisses nues,
Près d'un bain chaud toujours crotté...
De ces lieux, où l'ennui foisonne,
J'ose encore écrire à Paris* ».

Une description dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle contraste avec toutes les autres, ce qui ne nous étonne pas de Voltaire... Mais revenons à Abram ! Le 26 août, après avoir « *beu encore 7 verres d'eau et aller à l'étuve pour la dernière fois* », les voyageurs paient leur hôte « *et tout ce qu'il faut boire avec le maître des bains* » pour le remercier de ses bons services. Et le lendemain, ils quittent joyeusement Plombières et reprennent la route, s'arrêtant pour la nuit à Luxeuil-les-Bains, une ville où l'art de la dentelle et de la broderie commence de se développer. Le 27, ils couchent à Clairegoutte, au milieu des forêts, le 28 dans le comté de Montbéliard à Audincourt, et le 29 à Maîche. Le lendemain, ils repassent par La Ferrière près du pavillon des Gagnebin où de nombreux visiteurs et des savants venus de partout se pressent pour admirer les curiosités.

Enfin, on arrive « *chez nous* », note Abram avec un certain soulagement. Au début septembre, il écrit dans son *Journal* : « *J'ai gardé la maison tout le jour ayant un point au côté gauche qui me fait mal* » et le 16 : « *Je m'ait fait saigner par Mr Gagnebin... je suis quasy tombé en syncope* ».

Après sa cure mémorable à Plombières-les-Bains, la vie ordinaire d'Abram Dcommun-dit-Tinnon a repris son cours au Valanvron.

SNG – Société neuchâteloise de généalogie
Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 janvier 2020 au Locle

Présents : 27 personnes (selon liste jointe)

Excusés : Louis Barrelet, Jean Berthoud, Pierre-André Clerc, Yvette Guern, René Guye, Marc-Antoine Henry, Yolande Huber, Daniel Landry, Ariane Maradan, Pierre-Yves Pièce.

Présidence : Anne-Lise Fischer, présidente.

Ordre du jour :

1. Salutations, appel
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2019
3. Rapport annuel de la Présidente
4. Comptes 2019 (rapport de la caissière et des vérificateurs, approbation)
5. Nomination des vérificateurs de comptes et d'un suppléant
6. Démissions, admissions de membres
7. Approbation d'un nouveau membre du Comité
8. Bulletin de la SNG, modifications
9. Propositions individuelles (à présenter par écrit 10 jours avant l'assemblée)
9. Divers

1. Salutations, appel, adoption de l'ordre du jour

C'est sous le beau ciel bleu du Locle, avec un soleil radieux et sans la moindre trace de neige que la présidente accueille les membres de notre société à la Brasserie de l'Ancienne Poste. Elle salue particulièrement Albert Liechti de la Société de généalogie du canton de Berne, Yvette Develey du Cercle de Généalogie du canton de Vaud et de la Société Genevoise de Généalogie ainsi que Claude Rubatel de la Société Suisse d'Etudes généalogiques. Tous trois apportent à l'assemblée les salutations de nos collègues confédérés.

Une liste de présence (jointe à ce PV) circule et la présidente nomme les excusés.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2018

Le procès-verbal a été joint à la convocation de la présente assemblée et il n'en est pas donné lecture.

Il est adopté avec remerciements à son auteur.

3. Rapport de la Présidente

Anne-Lise Fischer donne lecture de son rapport annuel, qui est annexé au présent procès-verbal.

4. Comptes 2019

Ils sont présentés par la caissière, Gilberte Gerber, et annexés au présent procès-verbal ainsi que le rapport de la caissière.

Les recettes (4'816.09 CHF) sont principalement représentées par les cotisations (3'432.10 CHF) et sont en légère hausse grâce à un gain exceptionnel sur les titres (1'169.75 CHF).

Les charges (3'298.09 CHF) sont principalement constituées par les frais de fonctionnement (1'961.25 CHF). Les frais nets de Bulletin se montent à 897.00 CHF après déduction du produit de la vente de Bulletins (pour 60.00 CHF).

Les comptes bouclent avec un bénéfice de 1'518.00 contre une perte de 855.34 en 2018.

Rapport des vérificateurs :

Les comptes ont été vérifiés par Angélique Maurer et Denis Robert-Charrue qui donne lecture du rapport établi. Les comptes, tels qu'ils ont été présentés, sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière qui est remerciée pour son excellent travail.

5. Nomination des vérificateurs des comptes et d'un(e) suppléant(e)

Angélique Maurer ayant exercé son mandat pendant deux ans se retire.
Denis Robert-Charrue reste en fonction et Isabelle Juillerat est nommée en second.
Charles Matthey est nommé suppléant.
Tous les quatre sont remerciés et applaudis.

6. Démissions et admissions

Après les rappels pour cotisations impayées, plusieurs membres ont payé leurs cotisations en retard pour se mettre à jour. 9 membres ont été radiés pour cotisation impayées depuis 2 ans.

Les membres n'ayant pas payé leur cotisation en 2019 et recevront un rappel.

Etat des membres :

Notre société a enregistré cette année

- le décès de Madame Margaretha Thiébaud et de M. Jacques Kaeslin,
- 2 démissions pour raison d'âge ou de maladie (Aude-Emmanuelle Scherer-Beguïn et Sylvain Piaget)
- 1 nouvelle adhésion (Marc Perrenoud).

L'effectif de nos membres est en légère diminution et notre société compte 124 membres à ce jour (136 en 2018).

7. Approbation d'un nouveau membre au Comité

Afin de rajeunir les membres du comité, Anne-Lise Fischer s'est approchée d'Angélique Maurer qui a accepté de venir renforcer le comité. La présidente propose cette candidature à l'approbation de l'assemblée. Angélique Maurer est élue par acclamation.

8. Le Bulletin de la SNG

Maurice Frainier, rédacteur du Bulletin depuis une quinzaine d'année, ne reçoit plus assez d'articles pour pouvoir publier 4 Bulletins par an, comme c'était l'habitude. Depuis plusieurs années, il a fallu se contenter de 2 bulletins par an.

D'autre part, une grande partie des généalogistes utilisent maintenant internet tant pour leurs recherches que pour leurs échanges.

Dans ce contexte, il est légitime de se demander si le moment n'est pas venu de remplacer le bulletin publié sur papier par un bulletin en version électronique. Seuls une trentaine de membre de la SNG n'ont pas d'adresse électronique. A ceux-là, on enverrait un tirage sur papier.

Réactions de l'assemblée :

Les avis sont très positifs. Il est toutefois demandé que le bulletin soit envoyé par email en pièce jointe.

Dans la foulée, on demande que le Bulletin soit aussi mis sous forme de PDF sur le site.

L'assemblée encourage le comité à aller de l'avant dans cette voie.

9. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

10. Divers

1. Anne-Lise Fischer présente le programme d'activités pour 2020.
2. Yvette Develey informe que les Genevois et les Vaudois se sont mis ensemble cette année pour tenir un stand au grand Salon de Généalogie qui a lieu chaque année à Paris à la Mairie du XV^e au début du mois de mars.
3. Yvette Develey signale également que sur le très grand arbre mis en ligne sur le site Gen-Gen, on trouve de nombreux horlogers neuchâtelois établis à Genève.
4. Claude Rubatel, vice-président de la Société Suisse d'Etudes Généalogiques (SSEG) rappelle que la SSEG organise régulièrement des ateliers généalogiques et des sorties. Il présente l'annuaire 2019 qui contient notamment un article de fond (35 pages), suivi d'une abondante bibliographie, sur l'histoire de l'infanticide (l'article est allemand).
5. Claude Rubatel nous informe que le Cercle de Généalogie de Mulhouse (<http://cgmulhouse.jimdo.com/>) fêtera ses 40 ans en 2021 en organisant un grand salon de généalogie les 27 et 28 mars 2021 à Brunnstatt. Les sociétés amies ou voisines - y compris au-delà de la frontière - sont invités à y participer.
6. Le site sngenealogie est source de très nombreuses demandes d'entraide, signe que nombreux sont celles et ceux qui, à travers le monde, consultent notre site. Paul Favre a répondu à une centaine de demande en 2019. Michel Kreis se charge de toutes les demandes qui concernent le Val de Travers, Germain Hausmann, de son côté, répond aux demandes plus spécialisées (histoire, régiments suisses, mercenaires, etc.). Enfin, chaque fois que c'est possible, la secrétaire sollicite les membres qui travaillent sur les familles concernées par les demandeurs.

Aux demandes de recherches, s'ajoute quelquefois des demandes de rencontre de la part de descendants d'émigrés neuchâtelois (Américains ou Australiens) qui souhaitent être guidés dans leur visite de notre canton à la recherche des traces de leurs ancêtres...

7. Maurice Frainier signale qu'il a reçu de Daniel Robert-Charrue 5 cartons de livres pour la SNG. Ces livres, parfois en plusieurs exemplaires, sont à la disposition des membres de la SNG. Maurice Frainier en a fait l'inventaire et mettra la liste à disposition des membres.
8. Michel Kreis présente le dernier livre de Jacques Kaeslin « Bouchers, boulangers, voituriers... du Val de Tavers » publié de façon posthume par un groupe d'amis. Victime de son succès, le livre, qui n'avait été tiré qu'à un nombre d'exemplaires restreint, est déjà épuisé.
9. Evelyne Gasser-Clerc se réjouit de revenir parmi nous après une pause de 10 ans suite au décès de son mari. Elle a repris ses recherches généalogiques sur la famille PAREL notamment grâce au livre de Pascal Kaufmann « Villes, grandiloquences » sur La Chaux-de-Fonds.

Après avoir remercié toutes celles et ceux dont l'engagement a permis le bon fonctionnement de notre société, la présidente lève la séance à 11 h 40 et invite à l'apéro offert par la société..

Après le repas servi sur place, l'assemblée se déplace aux Moulins Souterrains du Col des Roches où Caroline Calame, conservatrice du musée, présente et commente l'exposition « Des Fantômes au musée - Ecrits quotidiens aux 17^e et 18^e siècle », une exposition consacrée aux « livres de raison » de Jaques Sandoz, Abram Ducommun, Abram Louis Sandoz, Daniel Sandoz et David Petremand.

- Françoise Favre
secrétaire

Divers

[L'émigration du Klostertal](#)

(traduit par Rudolf Widmer)

«Le Museumsverein Klostertal (Vorarlberg) s'intéresse depuis longtemps à l'histoire de l'émigration de notre région. Déjà au 18^e siècle, de nombreux Klostertaler se sont déplacés vers la Suisse (comme l'a noté Joseph Rohrer dans son livre "Über die Tiroler", qui a identifié la région autour du Locle comme une destination privilégiée). Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, plus de 50 artisans du bâtiment des communes de Dalaas, Klösterle et Innerbraz ainsi que de certaines parties de la ville de Bludenz se sont installés dans différentes régions de Suisse. De nombreux mariages ont été célébrés à Saint-Gall, Winterthur, Zurich et Bâle. Nous aimerions présenter des histoires d'émigration dans une exposition. Nous sommes donc très intéressés par les contacts avec des généalogistes qui ont leurs origines dans le Klostertal.

Christof Thöny, Société du musée du Klostertal »

URL L'émigration du Klostertal <https://bit.ly/2UvN8EF>

Programme 2021

Malheureusement les circonstances ne nous permettent pas, pour le moment, de vous inviter aux diverses manifestations annuelles prévues.

Nous vous tiendrons au courant dès que nous serons à même de reprendre nos activités

A bientôt
et prenez soin de vous